

# SAS Domaine Le Folastère

\*\*\*\*\*

## PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE EN DATE DU 15 JUILLET 2025 à 18h30

Les associés de la SAS dénommée « **Domaine LE FOLASTERE** », au capital social de **SEPT MILLE HUIT CENTS EUROS (7800 €)**, divisé en **60 parts** de **CENT TRENTE euros (130€)** chacune, et dont le siège social est à St-Julien-du-Gua, 152 chemin du Folastère, se sont réunis audit siège en Assemblée Générale extraordinaire sur convocation faite par Julien Chergui, Président.

Sont présents :

- Mme Prévot Marie Dominique qui détient 15 actions,
- M. Chergui Julien qui détient 15 actions
- Mme Nadal Chergui Marine qui détient 15 actions
- M. Chergui Lucien qui détient 5 actions
- Mme Clotilde Louyot, qui détient 10 actions

Julien Chergui assure la Présidence de cette Assemblée générale extraordinaire. Sont mis à disposition des actionnaires :

- le texte du projet de résolutions
- un exemplaire des statuts de la société

Il rappelle l'ordre du jour qui est le suivant :

- Constatation de la nouvelle répartition du capital social
- Nomination des nouveaux directeurs généraux
- Modification corrélative des statuts

Après en avoir délibéré, les associés ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes :

**PREMIERE RESOLUTION :**  
**Constatation de la nouvelle répartition du capital social**

Suite aux cessions intervenues ce jour, le capital social de la SAS Domaine le Folastère est réparti de la manière suivante :

Mme Prévot Marie Dominique qui détient 15 parts sociales numérotées de 1 à 10 et de 41 à 45,  
M. Chergui Julien qui détient 15 parts sociales numérotées de 31 à 40 et de 56 à 60,  
Mme Nadal Chergui Marine qui détient 15 parts sociales numérotées de 21 à 30 et de 51 à 55,  
Mme Louyot Clotilde qui détient 10 parts sociales numérotées de de 11 à 20,  
M. Chergui Lucien qui détient 5 parts sociales numérotées de 46 à 50.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**DEUXIEME RESOLUTION :**  
**Nomination des nouveaux Directeurs Généraux**

Sont nommés directeurs généraux par le président :  
Clotilde LOUYOT, née le 12 avril 1969 à Nancy, de nationalité française, demeurant au 152 chemin du Folastère, Hameau de Intres, 07190 Saint Julien du Gua  
Lucien CHERGUI, né le 10 décembre 2012 à Nice, de nationalité française, demeurant au 152 chemin du Folastère, Hameau de Intres, 07190 Saint Julien du Gua

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**TROISIEME RESOLUTION :**  
**Modification corrélative aux statuts**

En conséquence des décisions adoptées, les statuts vont être mis à jour. Pour ce faire, ce Procès Verbal sera mis en annexe.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé, après lecture par tous, par le Président et les actionnaires pour servir et valoir ce que de droit.

**Le Président :**

 Julien Cherquin

**Les actionnaires :**

 Marine Nadal Cherquin

 Lucien Cherquin

 Charlotte Luyot

 Marie Dominique Piérot